



## Mot de la vice-présidente

Allô tout le monde,

J'imagine, sans aucun doute, que vous n'avez pas dû voir septembre filer. Les premières semaines en compagnie de vos élèves étant derrière vous, vous avez maintenant une idée plus nette de ce qui vous attend cette année.

Sachez que peu importe les défis auxquels vous serez confrontés, nous pouvons vous conseiller, participer à l'élaboration de solutions et porter votre voix au CSSE quand il y a impasse. Juste de ventiler peut parfois faire la différence et alléger vos journées. Il n'y a pas de mauvaises questions ou de petits problèmes, alors n'hésitez pas. Nous sommes là pour vous!

Je ne peux évidemment pas passer sous silence la participation record à notre dernière assemblée générale extraordinaire. Vous étiez 200!!! Deux cent à vouloir dire votre mot sur ce moyen de pression ultime qu'est la grève. À l'instar de partout ailleurs au Québec, nous avons obtenu un mandat fort à 96%, wow! Le message envoyé aux représentants gouvernementaux présents aux différentes tables de négos est clair. Nous sommes unis, solidaires et voulons des changements significatifs dans les offres. Nous voulons un meilleur pouvoir d'achat, protéger et améliorer nos conditions de prises de retraite et surtout, nous voulons améliorer l'avenir de notre profession! Je suis certaine que l'obtention des mandats de grève et ce que cela signifie pour la population du Québec est en soi, une menace assez puissante pour secouer le trop confiant gouvernement de la CAQ.

Je ne peux prédire l'avenir, mais encore une fois, j'ai confiance!

Solidairement vôtre!

Sindy



# Faisons le point!



- **Les activités étudiantes le midi et en soirée versus journée écourtée**

Disons qu'en début d'année, ce fût un sujet chaud pour plusieurs d'entre vous, plus particulièrement dans les écoles primaires. Dans le passé, il était permis d'écourter des journées d'un temps équivalent aux activités étudiantes, vécues en équipe école, sur l'heure du midi ou en soirée. Un changement de pratique du CSSE dans la façon de reconnaître ce temps en a déçu plusieurs. On demande maintenant d'annualiser ce temps dans la tâche éducative, malgré le fait que les activités aient lieu hors amplitude. C'est une particularité propre aux activités étudiantes dans la convention collective nationale.

Malgré que ce soit conforme, nous avons eu plusieurs échanges avec votre employeur pour lui faire part de vos réactions par rapport à leur application récente de cette clause de la convention. Nous lui avons expliqué que c'est un irritant pour plusieurs et avons ensuite tenté de trouver un compromis entre ce qui se faisait avant et l'annualisation systématique actuelle. Nous avons évoqué tous les arguments dont vous nous aviez fait part:

- C'est un excellent moyen pour tisser des liens avec les enfants, les parents et la communauté;
- Les activités contribuent à l'émergence d'un sentiment d'appartenance envers son école;
- Elles font rayonner la culture organisationnelle de l'école;
- Les élèves ressentent du bien-être et du plaisir à ces moments. Pour ceux qui entretiennent un lien plus négatif envers leur école ou qui vivent des difficultés, ça change, pour un moment, leur quotidien;

Nous avons également souligné que plus il y a de temps annualisé pour les activités éducatives, moins il en reste pour les tâches éducatives de nature plus pédagogique (encadrement, récupération, team teaching).

Le CSSE a pris le temps d'exposer les raisons qui expliquent sa posture. Il rappelle l'obligation de fréquentation de 180 jours d'école et mentionne que le but premier d'une école est d'assurer la dispense de services éducatifs et non d'être l'école du plaisir. Il a constaté, dans le passé, de l'exagération dans certains milieux. De son avis, plus le nombre de journées écourtées est élevé, plus la réussite des élèves en difficulté est fragilisée. Le dernier élément que nous ne pouvons pas contester, c'est la clause 8-2.02 C) de la convention. Elle précise que les activités étudiantes peuvent, occasionnellement, dépasser l'amplitude et que ce temps doit être compensé sur d'autres semaines de l'année, donc annualisé. Par ailleurs, le CSSE comprend que pour certaines écoles, c'est un changement drastique et que cela peut être décevant. C'est dans cet esprit qu'il accepte tout de même que des journées soient écourtées pour les élèves, à l'occasion, et avec l'aval de la direction générale.

La directive est la suivante: Seule l'activité de Noël pourra donner lieu à un congé le lendemain. Pour les autres activités, c'est aux enseignants de convenir avec leur direction du temps à reconnaître dans la tâche que ce soit pour une activité individuelle ou collective. Toutefois, si l'activité est prévue sur l'heure du midi, la journée pourra être écourtée pour les élèves (les enseignants terminent leur prestation de travail jusqu'à la fin des classes). Une autorisation devra au préalable être acceptée par la direction générale.

Pour les enseignantes du préscolaire dont la tâche éducative est déjà pleine avec l'encadrement et la dispense des activités d'éveil et de formation, nous avons exposé l'impossibilité d'annualiser dans la tâche. Nous sommes en attente d'une réponse à ce sujet. Nous avons fait quelques propositions dont la possibilité de rémunérer ces enseignantes pour le temps de présence élèves fait en surplus.

## **Petit rappel quand il est temps d'annualiser:**

- Considérer le temps de récréation en présence élèves lors de journée en continu si vous n'aviez pas de surveillance à l'horaire;
- Considérer la perte de période(s) de spécialité si vous gardez vos élèves pendant les activités lorsque les spécialistes, ayant un rôle spécifique dans la journée, ne prennent pas vos élèves;
- Normalement, la journée devrait être raccourcie de 50 minutes pour les élèves (temps obligatoire de dîner), la portion restante, variant entre 10 et 25 minutes d'une école à l'autre, devra aussi être annualisée;
- Pour arriver à bien annualiser tout ce temps, il est préférable de planifier les dates à l'avance, en début d'année. Vous pourrez ainsi voir ce que vous avez à l'horaire cette journée et faire annualiser le temps présence élèves fait en trop.



## L'accompagnement des personnes NLQ, qui fait quoi?

Avec la pénurie actuelle, l'arrivée de collègues NLQ dans les milieux est une réalité de plus en plus fréquente. Je ne parle pas ici des enseignants NLQ qui sont en cours de formation ou en attente de reconnaissance de leur formation acquise dans un autre pays. Je parle des personnes qui ont décidé de venir donner un coup de main dans le réseau, mais qui n'ont pas de connaissance en pédagogie, en gestion de classe et en didactique. L'apport de ces collègues est non négligeable, bien évidemment. Elles sont essentielles puisque sans leur présence devant les élèves, ce sont les enseignants ou le personnel de soutien à l'interne qui seraient assignés dans les groupes dépourvus de titulaire. Par contre, nous avons soulevé au CSSE que cette arrivée massive de collègues NLQ vient avec une contrepartie. Ces personnes ont besoin de soutien et d'accompagnement, au quotidien, pour assurer, entre autre, leur rétention au travail. C'est une charge qui s'ajoute sur les épaules des collègues. Il était essentiel pour nous de faire reconnaître ce temps pour les personnes concernées. Nous nous sommes entendus sur certaines balises et sur le fait qu'un accompagnement réel, c'est plus que de partager sa planification une fois par mois.

### Voici donc les balises à respecter pour les personnes qui aident en soutenant un collègue NLQ:

- Le temps reconnu devrait tourner autour d'une heure par cycle;
- Vous devez prendre entente avec votre direction sur les moments et le temps que vous consacrerez à cet accompagnement pour chaque cycle (exemples: après les classes; pendant une période libre; observation et accompagnement du collègue NLQ pendant qu'il enseigne, etc.);
- La rémunération sera de 1/1000 + 20% pour les personnes à 100% de tâche et de 1/1000 pour les personnes à moins de 100% de tâche;
- Exemples reconnus d'aide: explication de sa planification, aide à la correction, visite en classe pour ensuite conseiller sur la gestion de classe et stratégies d'enseignement/apprentissage, explication du programme, de la progression des apprentissages, de la différenciation pédagogique, de comment constituer un résultat selon la pondération des compétences. Ce doit être un moment d'échange et d'accompagnement réel;
- Aucune feuille de temps ne sera acceptée s'il n'y a pas eu d'entente préalable avec la direction.

Sindy

### Dîner causerie et autres types de formations sur l'heure du dîner



Depuis le début de l'année, des formations de type « dîner causerie » ont lieu. Nous sommes bien conscients que la pénurie de personnel rend de plus en plus difficile la tenue de formation pendant l'année scolaire et nous comprenons le désir du CSSE de continuer à offrir du perfectionnement à son personnel, surtout lorsque des besoins sont manifestés. Nous lui avons tout de même signifié que le respect des 50 minutes allouées pour le dîner est obligatoire et que le temps effectué hors amplitude ne peut pas être annualisé (sauf pour les activités étudiantes). Le CSSE s'est donc engagé à rémunérer les personnes qui y ont assisté ou qui y assisteront. De plus, nous avons porté à son attention que pour toutes les formations qui auront lieu sans libération, dans l'amplitude, que si ce temps n'a pas été annualisé dans la tâche, il faudra également rémunérer les personnes qui y assistent. Nous vous invitons à porter toutes situations concernant ce dernier point à notre attention.

Sindy



## Concours de photo planificateur EFFICOM – jusqu'au lundi 5 février

Encore cette année le concours photo du planificateur EFFICOM est de retour. Faites-nous parvenir vos photos représentant le territoire du CSS de l'Estuaire et courrez la chance de gagner une carte de crédit prépayée d'une valeur de 50\$. Faites-nous les parvenir à l'adresse [info@sehcn.com](mailto:info@sehcn.com) avant le lundi 5 février 2024.

Bonne chance!

L'équipe du SEHCN

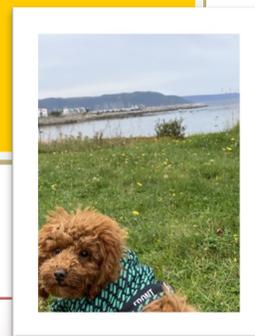


## Concours du mois d'octobre Déguise ton animal de compagnie!

Au début du mois, nous avons lancé le concours *Déguise ton animal de compagnie*. Pour ce faire, vous n'avez qu'à faire porter à votre compagnon le brassard *On est là!* ou le foulard *Nous, d'une seule voix*, de le prendre en photo dans un lieu public ou pendant une promenade et de nous envoyer une photo. Nous vous invitons à y participer en grand nombre. Des prix de participation seront tirés le 31 octobre parmi toutes les personnes qui nous auront envoyés une photo à [info@sehcn.com](mailto:info@sehcn.com).

Bonne chance!

L'équipe du SEHCN



SEHCN

303, rue de Puyalon

Baie-Comeau (Québec) G5C 1M4

Tél. : 418 589-9824

Télé. : 418 589-4744